DEPARTEMENT DES YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton d'AUBERGENVILLE COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

N°	MOIS	ANNEE
6	SEPTEMBRE	2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-trois, le 03 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M JAMOT, M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, MME MUREI, MME CLEMENCE, M BLONDEAU, MME SCHMIT,

Etaient absents excusés: M DE LA ROCHE a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Étaient absentes: MME PATIN, MME GADRAS, MME GIMENO, MME COURREGE

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	25 SEPTEMBRE 2023
Nombre de membres votants	11	Date de l'affichage	25 SEPTEMBRE 2023

<u>Objet : Autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants à des actes liés à l'installation de la Vidéoprotection</u>

Vu le code Général des Collectivités territoriales

Vu la mission mandatée par Seine et Yvelines Numériques dont nous avons reçu les livrables via la CCCY

Le conseil municipal approuve le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal.

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants aux demandes d'autorisation et de financements (aides et subventions);
- d'autoriser Madame le Maire à signer les actes liés à cette installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **11 voix POUR**, autorise le Maire à signer tous les documents correspondants à des actes liés à l'installation de la Vidéoprotection ;

Pour extrait certifié conforme au registre Le Maire Marie-Christine CHAVILLON